



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLEMET

Arrêté temporaire n° 2026-AT-00000095

Portant réglementation de la circulation et du
stationnement

"remplacement de poteaux télécoms"

LA VILLE ROBERT (PLEMET)

M. Philippe JOSSÉ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie,
signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
Considérant qu'en raison de remplacement de poteaux télécom réalisé par
l'entreprise CONSTRUCTEL, LA VILLE ROBERT (PLEMET) du 10/08/2026 au 19/08
/2026, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la
circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer
les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

Du 10/08/2026 au 19/08/2026, LA VILLE ROBERT (PLEMET), circulation ralentie et
perturbée au droit des travaux :

- la circulation des véhicules est alternée par feux de circulation ou par panneaux B15
/C18.

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction
Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

CONSTRUCTEL
3 Rue des Cruchet
22170 PLERNEUF

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place
de la signalisation.

Article N°4

Monsieur le Maire de la Commune Nouvelle de Plémet, Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée au Centre de Secours de Plémet.

Article N° 5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE PLEMET, le 07/08/2026

M. Philippe JOSSÉ

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE PLEMET' at the top and '22170 Côtes d'Armor' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a cross and a star.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.